



repenser.

La générosité en héritage

En 2019, les Canadiens ont fait des dons de 10,3 G\$¹. Mais ces dons ont-ils été faits de façon optimale? Les donateurs laissent souvent en héritage des fonds après impôt. Ils pourraient aussi laisser d'autres actifs, comme des biens immobiliers, des actions et même des contrats d'assurance-vie. Un donateur stratégique s'assure que les biens qu'il laisse en héritage sont les plus avantageux. Les lois canadiennes offrent des incitatifs généreux aux personnes qui font des dons de bienfaisance. Mais le crédit d'impôt maximal dont les donateurs peuvent bénéficier dépend de leur revenu net et du moment du don².

Faire don d'un contrat d'assurance-vie aujourd'hui ou au décès?

Pour le savoir, il faut comparer les avantages fiscaux de chaque option en tenant compte des crédits d'impôt que le donateur peut accumuler au cours de sa vie.

Prenons l'exemple d'une femme non fumeuse de 45 ans. Elle veut maximiser l'incidence positive de son don de bienfaisance et le crédit d'impôt. Elle choisit donc une Vie universelle Sun Life II avec des primes uniformes à vie et un capital-décès de 1 M\$. Son revenu imposable³ actuel est de 250 000 \$. Lorsqu'elle prendra sa retraite à 65 ans, ce revenu sera de 75 000 \$. Elle s'attend à avoir une facture fiscale supplémentaire de 300 000 \$ à son décès.

¹ <https://www.statista.com/statistics/478794/total-charitable-donations-in-canada/>

² Les donateurs peuvent demander un crédit d'impôt non remboursable pour réduire leur facture fiscale. Les crédits d'impôt combinés du fédéral et du provincial se situent entre 40 % et 54 % selon la province de résidence et le revenu gagné.

³ Par souci de simplicité, nous avons utilisé le terme « revenu imposable ». Toutefois, la Loi de l'impôt sur le revenu fait référence au « revenu net », ce qui correspond au revenu total moins les déductions. Cette valeur est utilisée quand on applique le taux d'imposition d'une personne pour calculer l'impôt à payer.

Calcul du crédit d'impôt réel de la Cliente

Année	Âge	Contrat d'assurance				Revenu net de la Cliente		Crédit d'impôt : don fait aujourd'hui ⁵		Crédit d'impôt : don fait au décès ⁵	
		Paiement annuel ⁴	Valeur de rachat	Capital-décès (don au décès)	TRI sur le capital-décès	Du vivant de la Cliente	L'année du décès	Crédit d'impôt annuel	Crédits d'impôt accumulés (au décès à 2 %)	Crédit d'impôt unique	
5	50	10 490	0	1 000 000	121,5 %	250 000	550 000	4 584	23 856	334 539	
10	55	10 490	2 433	1 000 000	39,6 %	250 000	550 000	4 584	50 195	334 539	
15	60	10 490	4 065	1 000 000	21,1 %	250 000	550 000	4 584	79 276	334 539	
20	65	10 490	6 056	1 000 000	13,3 %	75 000	375 000	4 173	110 972	257 259	
25	70	10 490	8 487	1 000 000	9,2 %	75 000	375 000	4 173	144 236	186 979	
30	75	10 490	11 453	1 000 000	6,7 %	75 000	375 000	4 173	180 962	186 979	
35	80	10 490	15 074	1 000 000	5,0 %	75 000	375 000	4 173	221 511	186 979	
EV	40	85	10 490	19 492	1 000 000	3,9 %	75 000	375 000	4 173	266 280	186 979
45	90	10 490	24 883	1 000 000	3,0 %	75 000	375 000	4 173	315 709	186 979	
50	95	10 490	31 463	1 000 000	2,3 %	75 000	375 000	4 173	370 282	186 979	
55	100	10 490	39 493	1 000 000	1,8 %	75 000	375 000	4 173	430 536	186 979	

EV = Espérance de vie

⁴ Primes calculées pour les résidents de l'Ontario.

⁵ On suppose ici que la prime est versée au début de l'année et que le capital-décès est versé à la fin de l'année. Par souci de simplicité, on suppose que le crédit d'impôt est versé dans la même année où la prime ou le capital-décès est versé. Le crédit d'impôt réel est fonction de l'impôt à payer. Les valeurs sont basées sur la facture fiscale au décès et sur l'impôt sur le revenu de l'année en cours et de l'année précédente avec un taux d'imposition de 53,53 %.

rethink.

Repensez la stratégie de dons des Clients.

Les Clients qui font don d'un contrat d'assurance aujourd'hui peuvent céder le contrôle de ce contrat. Mais ils peuvent aussi accumuler un crédit d'impôt plus élevé au cours de leur vie, selon leur revenu imposable et le moment de leur décès.

Communiquez avec un représentant des ventes de la Sun Life pour en savoir plus sur notre outil Excel *Dons de bienfaisance – Donner aujourd'hui ou au décès?*

	Don fait aujourd'hui	Don fait au décès
Propriétaire du contrat	Organisme de bienfaisance	Donateur (personne assurée)
Bénéficiaire	Organisme de bienfaisance	Organisme de bienfaisance
Possibilité de changer le bénéficiaire après l'établissement du contrat?	Non	Oui
Accès à la valeur de rachat (si applicable)?	Non	Oui
Crédit d'impôt⁴	4 584 \$ chaque année où la prime est versée. Les crédits d'impôt s'élèvent à 276 893 \$ à l'âge de l'EV (en supposant un taux composé de croissance de 2 % des réinvestissements).	Bien que le don soit d'un million de dollars, une portion seulement peut faire l'objet d'un crédit d'impôt. Cette portion est fonction du revenu imposable de la Cliente pour l'année de son décès et pour l'année qui précède immédiatement le décès. Si le décès survient à l'âge de 85 ans, le revenu de cette Cliente permet de demander un crédit pour un montant de 450 000 \$ (375 000 \$ pour l'année du décès et 75 000 \$ pour l'année précédente). Le solde, soit 550 000 \$, ne peut pas faire l'objet d'un crédit d'impôt. Le crédit d'impôt s'élève alors à 186 979 \$.

Vous voulez repenser autre chose?

La série Repenser de la Sun Life vous encourage à repenser votre façon de voir nos produits et d'autres sujets d'intérêt. Visitez la page *repenser* sur sunlife.ca/serviceconseil pour trouver des sujets propices à la réflexion.



Notre appui. Votre croissance.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Gestion d'actifs PMSL inc. sont membres du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2022. Tous droits réservés. 820-5143-11-22